N° 23. Subvention
Timbre antituberculeux

Vu et à transmettre
pour Bruxelles pour nous
Préfet de M.-et-L. Nancy, le 2/12/66
pour le Préfet

Le Conseil décide l'attribution d'une subvention de 165 F au profit de la 36ème campagne du timbre antituberculeux.

Précise que cette somme sera versée au C.C.P. Nancy 647.37 timbre antituberculeux, 34 rue Lionnois à Nancy, crédit art. 657 du budget.